

Numéro de chrono :

Formulaire de demande d'accès au dossier médical

Pour obtenir communication de votre dossier médical, veuillez nous retourner ce formulaire dûment complété, daté et signé, accompagné des pièces nécessaires (voir page 2), à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier de Saint-Denis
Direction Affaires Juridiques et Qualité
Mme BRIAND.P
2, rue du Dr Pierre Delafontaine
93 200 Saint-Denis cedex

ou vous adresser directement au bureau 207
Bâtiment A - 2^{ème} étage
voir les horaires de permanences page 2

Tél : 01.42.35.64.25 ligne directe
Mail : patricia.briand@ch-stdenis.fr

Coordonnées du demandeur :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :@.....

Votre demande concerne :

- Vous-même
 Patient mineur, sous tutelle, autre (précisez) :

Identité du patient :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../.....

Les éléments du dossier dont vous demandez copie (à cocher) :

- Compte-rendu d'hospitalisation du au
 Résultats d'exams (précisez) :
 Radiographies :
 Autres pièces (précisez) :
 Intégralité du dossier. Précisez la date du / des séjour(s) :
 Pour une consultation sur place (un rendez-vous sera proposé par téléphone ultérieurement)

Les modalités de communication :

Délai : Les dossiers de moins de 5 ans sont communiqués dans un délai de 8 jours ;

Ceux de plus de 5 ans dans un délai de 2 mois au maximum

TARIFS : • Les **copies** sont facturées **0,20 euros l'unité** • Les **CD** reproduits sont facturés **1,25 euros l'unité**

Vous souhaitez (à cocher) :

- Un envoi postal en recommandé avec accusé de réception (Frais d'envoi postal à la charge du patient)
 Une remise en main propre (Un rendez-vous vous sera proposé par téléphone)

LES PIÈCES A FOURNIR

Patient

- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité

Représentants d'un mineur

- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du parent demandeur
- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du patient mineur
- ✓ Copie du livret de famille (partie parents et enfant)

Représentants légaux d'un majeur sous tutelle

- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur
- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du patient
- ✓ Copie du jugement de tutelle

Patient décédé

- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur
- ✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du patient décédé
- ✓ Copie de l'acte de décès
- ✓ Copie du livret de famille ou autre document attestant de filiation entre le demandeur et le patient décédé

Dans le cas d'un patient décédé, le demandeur est tenu de préciser les raisons de sa demande. En effet, la loi ne fait pas obstacle à la communication du dossier médical à un ayant droit qui souhaiterait :

- Connaître les raisons de la mort
- Défendre la mémoire du défunt
- Ou faire valoir ses droits

**Horaires d'ouvertures du secrétariat le : Lundi et Mercredi matin de 9h00 à 12h00
: Mardi et Jeudi après-midi de 13h00 à 16h00**

Fermé le vendredi au public

Date de la demande :/..../....

Signature du demandeur :